

- PLUi QUERCY BOURIANE -

2_ Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SOMMAIRE

Préambule.....p.4

Le territoire intercommunal

L'élaboration du PLUi

Le PADD, cœur de projet du PLUi

L'organisation du PADD

AXE 1/ Conforter les équilibres internes.....p.11

1.1. Conforter l'organisation interne du territoire et la complémentarité des communes

1.2. Renouer durablement avec l'attractivité démographique

1.3. Définir une stratégie résidentielle permettant de répondre à l'ensemble des besoins

1.4. Favoriser toutes les formes de mobilité

1.5. Dynamiser l'offre commerciale du territoire

AXE 2/ Valoriser les ressources du développement local.....p.20

2.1. Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources

2.2. Conforter la réalité économique des petites villes et de la ruralité

2.3. Proposer un espace de vie attrayant et durable

2.4. Protéger l'agriculture et accompagner son évolution

AXE 3/ Révéler les richesses de Quercy Bouriane.....p.30

3.1. Mettre en lumière des patrimoines urbains et paysagers d'exception

3.2. Garantir la protection de la richesse écologique du territoire

3.3. Conforter le positionnement ludico-touristique de Quercy Bouriane

3.4. Définir un projet de territoire adapté aux enjeux du changement climatique

Carte de synthèse.....p.39

A rural landscape featuring a stone building on the left, a large green field in the foreground, and rolling hills in the background under a cloudy sky. The word "PRÉAMBULE" is overlaid in a white box with pink text.

PRÉAMBULE

LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) s'applique à l'ensemble des 20 communes de la communauté de communes Quercy Bouriane : Anglars-Nozac, Concorès, Fajoles, Gourdon, Lamothe-Cassel, Le Vigan, Milhac, Montamel, Payrignac, Peyrilles, Rouffilhac, Saint-Chamarand, Saint-Cirq-Madelon, Saint-Clair, Saint-Germain-du-Bel-Air, Saint-Projet, Soucirac, Ussel et Uzech-les-Oules.

Située à l'Ouest du Lot, en limite avec le département voisin de la Dordogne, le territoire de la communauté de communes couvre 31 600 hectares.



20 communes pour
une superficie de 31
600 ha



Une population de 10 028 habitants
Un solde migratoire positif sur les 50
dernières années



3576 emplois sur le territoire



Un total de 7309 logements

L'ÉLABORATION DU PLUi

Le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par la Communauté de communes Quercy Bouriane marque une étape significative dans son développement territorial. Fruit d'une concertation étroite et d'une vision commune, ce plan constitue une feuille de route pour les années à venir, visant à coordonner et harmoniser l'urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette initiative représente un défi majeur pour une communauté de communes dynamique, composée de vingt communes et caractérisée par une grande diversité géographique et culturelle.

Ce projet se veut à la fois visionnaire et pragmatique, intégrant les enjeux de préservation de l'environnement, de développement économique et de cohésion sociale. En impliquant les habitants, les acteurs locaux et les experts, la Communauté de communes entend construire un projet de territoire répondant aux aspirations de ses résidents tout en respectant les équilibres naturels.

Le principal objectif du PLUi est de concilier développement urbain et préservation des espaces naturels. En favorisant une urbanisation raisonnée, respectueuse du cadre de vie et des paysages, ce plan vise à préserver l'identité et le caractère singulier du territoire de la CC Quercy Bouriane.

La délibération du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2021 a ainsi prescrit l'élaboration du PLUi, avec les objectifs suivants :

- 1) Soutenir le développement économique et la création de nouveaux emplois, accompagner les mutations,
- 2) Organiser le développement urbain dans une dynamique de solidarité et d'attractivité,
- 3) Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques.

LE PADD, COEUR DE PROJET DU PLUi

La pièce maîtresse du PLUi

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, exprime le projet politique global de la Communauté de Communes à l'horizon 10 ans. Il définit les orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie, et de protection de l'environnement retenues par la Communauté de Communes de Quercy Bouriane, dans un objectif de développement durable et un principe de cohérence et d'équité de traitement. Il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi et pour ses modifications ultérieures. Il permet de définir une vision du territoire à moyen et long termes en dialogue avec les acteurs et les habitants du territoire.

Le PADD porte une vision collective de l'avenir du territoire et traduit des choix partagés par les 20 communes de la CCQB. Il est ainsi l'expression d'un projet politique visant à répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les choix d'aménagement pris dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres territoriaux existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux besoins de la population.

Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle de Quercy Bouriane doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois l'équité sociale, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable.

Ce que dit le Code de l'urbanisme

Comme l'ensemble des documents qui composent le plan local d'urbanisme intercommunal, le projet d'aménagement et de développement durables doit être conforme avec le code de l'urbanisme, qui détermine les principes fondamentaux de l'urbanisme, dans le respect des objectifs du développement durable.

Le contenu du PADD est principalement défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, qui stipule que le PADD définit :

Les orientations générales des politiques:

- » d'aménagement ;
- » d'équipement ;
- » d'urbanisme ;
- » de paysage ;
- » de protections des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- » de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations générales concernant:

- » l'habitat ;
- » les transports et les déplacements ;
- » les réseaux d'énergie ;
- » le développement des énergies renouvelables ;
- » le développement des communications numériques ;
- » l'équipement commercial ;
- » le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain. Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

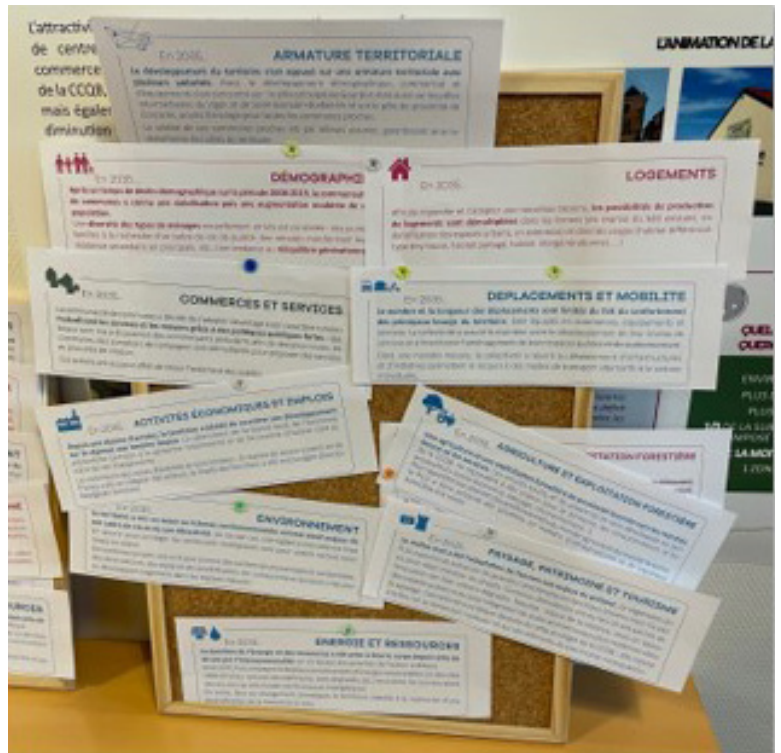
Un PADD co-construit et partagé

Afin de construire le projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, l'élaboration du PADD a fait l'objet de temps d'échanges et de débats.

Dans un premier temps, un «carnet des enjeux» exposant une synthèse du diagnostic et reprenant tous les enjeux identifiés a été envoyé en Février 2023 à l'ensemble des communes, mutualisé avec la démarche sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Afin que ces enjeux soient partagés, chaque commune a été amenée à se positionner et à les hiérarchiser. Cette étape importante fonde et structure le PADD. C'est en effet sur la base de ces enjeux que sont déclinés les objectifs et les orientations d'aménagement.

Deuxièmement, les ateliers thématiques du PADD ont permis de réunir les élus du territoire, les techniciens autour de questions, de cartographies, visant à explorer les grands enjeux du territoire. Ils ont permis de faire émerger la plupart des orientations du PADD.

Enfin, plusieurs réunions de travail ont permis de construire progressivement le projet d'aménagement sous l'angle intercommunal, tout en faisant remonter les dissensus ou spécificités communales



L'ORGANISATION DU PADD



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est exprimé ci-après à partir d'un ensemble d'orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à traiter dans un PLUi.

Ces orientations sont définies à partir des constats et des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que par les élus du territoire à travers les ateliers du PADD, les sessions de travail avec les maires et les projets. Elles se structurent également à partir du cadre législatif et des documents supra-communautaires, tels qu'ils sont exprimés notamment à travers le Porter à connaissance de l'Etat.

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, ces orientations se combinent dans l'objectif de créer ou à réaménager des espaces ruraux de manière à promouvoir la durabilité environnementale, sociale et économique. Le projet est conçu dans le but de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins

Entre Lot et Dordogne, à l'articulation de plusieurs aires d'influence départementales et régionales, la communauté de communes Quercy Bouriane affirme sa position de maillon et son inscription dans les dynamiques supra-communautaires.

Elle assure les conditions d'une ouverture et d'une vitalité locale porteuses d'un développement qualitatif, solidaire et pérenne.



Axe 1 // Conforter les équilibres internes : pour une communauté de communes au fonctionnement bénéfique à tous et une attractivité renouvelée

Axe 2 // Valoriser les ressources du développement local : pour une communauté de communes qui articule préservation et développement

Axe 3 // Révéler les richesses de Quercy Bouriane : pour un territoire qui s'affirme et qui rayonne



- AXE 1 -

CONFORTER LES ÉQUILIBRES INTERNES

- 1.1.** Conforter l'organisation interne du territoire et la complémentarité des communes
- 1.2.** Renouer durablement avec l'attractivité démographique
- 1.3.** Définir une stratégie résidentielle permettant de répondre à l'ensemble des besoins
- 1.4.** Favoriser toutes les formes de mobilité
- 1.5.** Dynamiser l'offre commerciale du territoire

LES OBJECTIFS

L'avenir de Quercy Bouriane repose sur le confortement de ses équilibres internes, pour une communauté de communes **au fonctionnement bénéfique à tous et une attractivité renouvelée**. Dans cette optique, l'Axe 1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se concentre sur cinq objectifs stratégiques :

1.1. Conforter l'organisation interne du territoire et la complémentarité des communes : La vie rurale repose sur un tissu urbain dynamique et fonctionnel. Nous veillons à maintenir et à développer une offre de services et d'infrastructures essentielle pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, favorisant ainsi leur qualité de vie et leur bien-être.

1.2. Renouer durablement avec l'attractivité démographique : Notre territoire offre un cadre de vie privilégié, propice à l'épanouissement personnel et familial. Nous nous engageons à faciliter l'accueil de nouveaux habitants en favorisant la construction de logements adaptés à leurs besoins et en mettant en place des services et des infrastructures répondant aux exigences de la vie moderne.

1.3. Définir une stratégie résidentielle permettant de répondre à l'ensemble des besoins : Pour accueillir de nouveaux habitants mais aussi répondre aux évolutions des ménages actuels, nous encourageons la diversification de l'offre résidentielle. Nous tenons à nous appuyer avant tout sur le parc bâti existant, préservé et valorisé, mais aussi en encourageant une architecture respectueuse du paysage et de l'environnement.

1.4. Favoriser toutes les formes de mobilité : L'accessibilité est un enjeu majeur pour le développement équilibré de notre territoire. Nous investissons dans l'adaptation des infrastructures existantes, mais aussi dans le développement de nouvelles infrastructures de transport et de mobilité douce, favorisant ainsi la fluidité des déplacements et la connectivité entre les différents points d'intérêt de la région.

1.5. Dynamiser l'offre commerciale du territoire : Les commerces dans les centres-bourgs jouent un rôle fondamental dans la réduction des déplacements longs, la préservation de l'économie locale, et dans la vie de village. Nous nous attacherons à préserver et valoriser les pôles existants.

OBJECTIF 1.1/ CONFORTER L'ORGANISATION INTERNE DU TERRITOIRE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES COMMUNES

Les actions

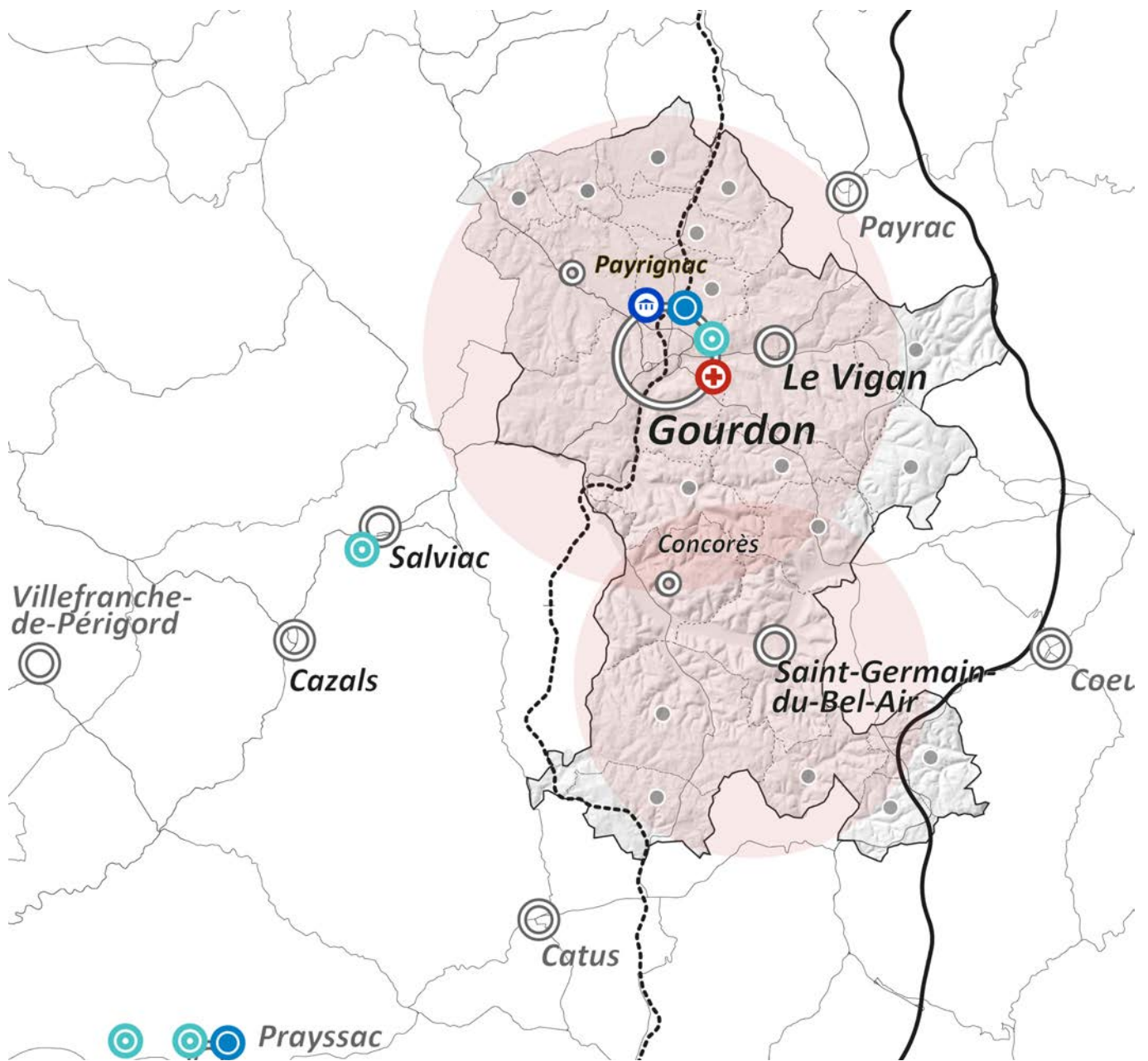
- » Conforter le réseau de centralités qui maillent le territoire et la complémentarité entre communes,
- » Permettre le développement de chacune des communes du territoire en respectant l'armature territoriale définie dans le SCoT,
- » Structurer le maillage du territoire afin de sécuriser les déplacements,
- » Mettre en avant les spécificités de chaque commune pour accroître la notoriété du territoire en mettant en avant la douceur de vie offerte aux personnes désireuses de vivre dans un territoire rural disposant d'une offre urbaine de qualité,
- » Maintenir le tissu associatif et culturel garant du vivre-ensemble et de lien social,
- » Renforcer l'offre et la diversité d'équipements et des services en poursuivant les actions de la collectivité en particulier pour la santé et la petite enfance,
- » Intégrer les enjeux de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette par une plus grande optimisation du foncier en définissant des objectifs de densité pour chaque composante de l'armature territoriale su SCoT, à savoir :

**Pôle Principal
Gourdon
12 à 14 logements/ha**

**Pôle secondaire
Le Vigan
10 à 12 logements/ha**

**Pôles complémentaires et ruraux
Saint-Germain-du-Bel -Air, Concorès et
Payrignac
7 à 10 logements/ha**

**Communes rurales
5 à 7 logements/ha**







 Conforter le réseau de centralités et la complémentarité entre communes

 Maintenir le tissu associatif et culturel

  Renforcer l'offre et la diversité des équipements et des services

Développer les communes en respectant l'armature territoriale :

 Pôle d'influence
 Pôle secondaire
 Pôle rural
 Commune rurale

OBJECTIF 1.2/ RENOUER DURABLEMENT AVEC L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Les actions

» Renouer avec une évolution démographique positive en accueillant 700 à 900 nouveaux habitants sur la prochaine décennie,

» Mettre en cohérence l'accueil de nouveaux habitants et la capacité du territoire à les recevoir en portant une réflexion sur le renforcement des réseaux,

» Adapter l'offre aux besoins de la population, notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'accueil de jeunes ménages sur le territoire,

» Communiquer sur les atouts territoriaux, notamment grâce à la mise en valeur du livret d'accueil des nouveaux arrivants et ainsi encourager l'installation de jeunes ménages sur le territoire,

+ 700 à 900
habitants



+ 500 à 630
logements



Maison à vendre à Saint-Projet

OBJECTIF 1.3/ DÉFINIR UNE STRATÉGIE RÉSIDENTIELLE PERMETTANT DE RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES BESOINS

Les actions

» Produire 500 à 630 nouveaux logements pour la prochaine décennie,

» Intégrer le développement des résidences secondaires dans l'objectif de production de logements globale du territoire afin d'anticiper au plus juste la capacité d'accueil du territoire,

» Promouvoir, via l'offre en logements et en équipements, l'accueil et le maintien d'habitants aux profils diversifiés, notamment des jeunes et des familles,

» Proposer une offre résidentielle diversifiée afin de répondre aux besoins du plus grand nombre,

» Encourager le réinvestissement des logements vacants et renforcer l'attractivité du bâti ancien, en réinvestissant une soixante de logements,

» Assurer une production diversifiée (dans les formes, les typologies, les statuts d'occupation) et répondre aux besoins des publics spécifiques,

» Offrir davantage de modernité dans les tissus denses des villages pour améliorer leur image : qualité

des espaces publics, présence d'espace de stationnement, cheminements piétonniers, ...

» Lutter contre l'habitat indigne, contre la vacance et la précarité énergétique conformément à la stratégie OPAH-RU,

» Aménager plus durablement le parc de logement en prenant en compte l'adaptation au changement climatique : performance énergétique des bâtiments, exposition favorable, végétalisation des espaces publics, ...



Extension en bois, Lamothe Cassel



Pavillon en bois, Ussel

OBJECTIF 1.4/ FAVORISER TOUTES LES FORMES DE MOBILITÉ

Les actions

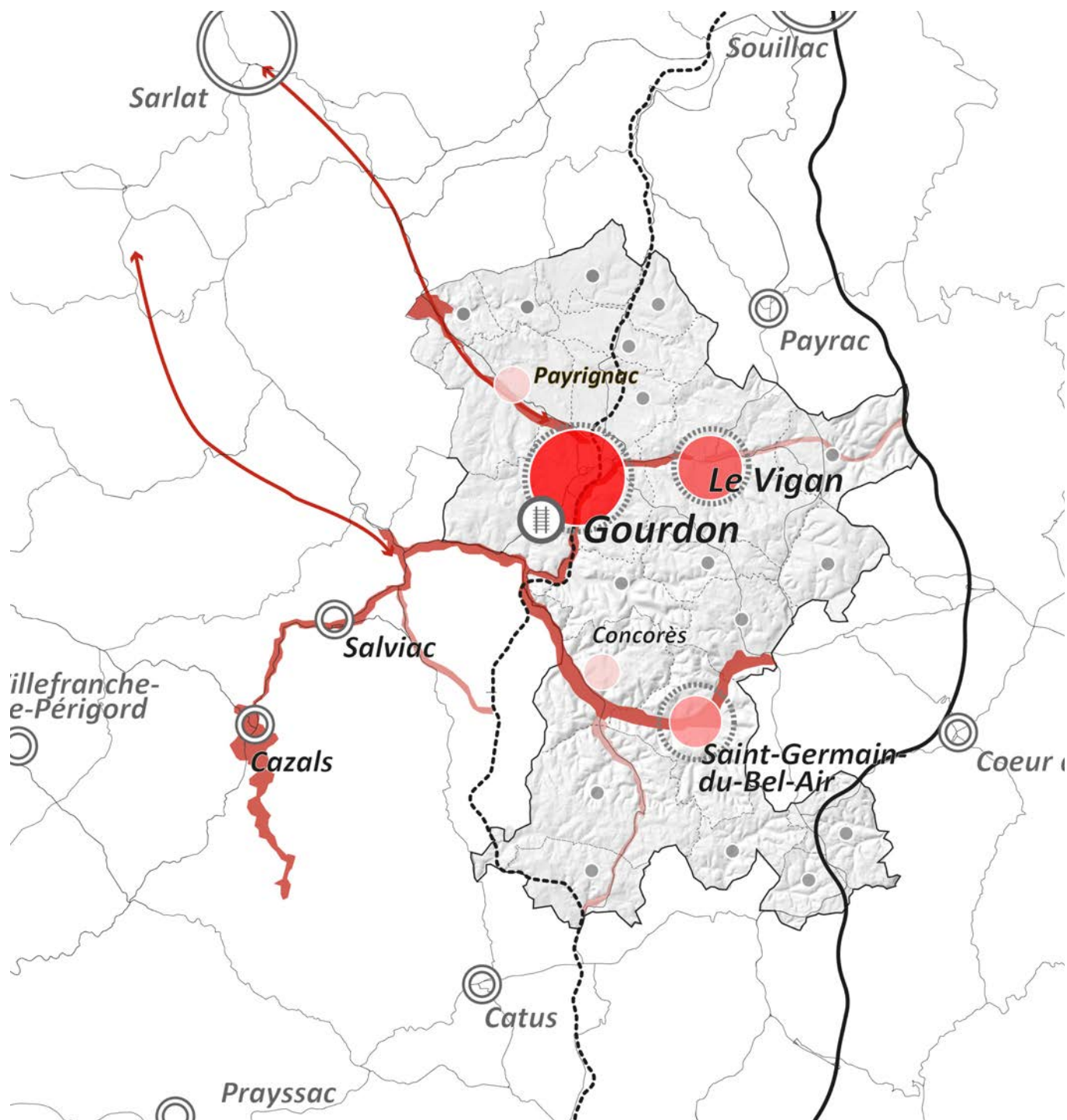
- » Affirmer l'importance de la gare de Gourdon comme porte d'entrée sur le territoire pour les déplacements du quotidien ainsi que ceux liés aux loisirs et au tourisme,
- » Optimiser les conditions de circulation et améliorer la sécurité du réseau routier,
- » Encourager les usages partagés de la voiture, et notamment le covoiturage du quotidien et ainsi limiter l'autosolisme,
- » Valoriser et renforcer les itinéraires modes doux, aux multiples vocations : touristiques, ludiques, voire de déplacements du quotidien,
- » Renforcer l'accessibilité des commerces, services, équipements et emplois en privilégiant leur développement au plus près de la population,
- » Déployer la fibre sur les zones reculées pour encourager le télétravail afin de limiter les déplacements domicile-travail.



Chemin en parallèle d'une route, Milhac



Passage à niveaux de Anglars-Nozac



Affirmer l'importance de la gare de Gourdon



Valoriser et renforcer les itinéraires modes doux

Renforcer l'accessibilité des commerces, services, équipements et emplois



Pôle principal : Gourdon,
 Pôle secondaire : Le Vigan,
 Pôle Relais : Saint-Germain-du-Bel-Air,
 Pôle rural : Payrignac et Concorès)

OBJECTIF 1.5/ DYNAMISER L'OFFRE COMMERCIALE DU TERRITOIRE

Les actions

» Renforcer les polarités équipées et commerçantes en assurant le dynamisme des polarités de services et de commerces déjà équipées : centres de Gourdon, du Vigan, de Saint-Germain-du-Bel-Air, de Payrignac et de Concorès,

» Miser sur la qualité des espaces publics ainsi que l'accessibilité des commerces et services pour renforcer l'attractivité des polarités du territoire,

» Lutter contre la vacance commerciale pour re-dynamiser l'offre commerciale locale et favoriser la synergie des bourgs commerciaux,

» Maîtriser les nouveaux développements commerciaux et de services en périphérie de ces centralités,

» Protéger les rez-de-chaussée commerciaux pour assurer leur maintien dans les secteurs à enjeu, en particulier sur les polarités, afin de préserver l'attractivité,

» Requalifier les entrées de ville commerciales.



Rez-de-chaussée commerciaux en centre-bourg, Gourdon



Commerces au Vigan



- AXE 2 - VALORISER LES RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

- 2.1.** Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources
- 2.2.** Conforter la réalité économique des petites villes et de la ruralité
- 2.3.** Proposer un espace de vie attrayant et durable
- 2.4.** Protéger l'agriculture et accompagner son évolution

LES OBJECTIFS

L'avenir de Quercy Bouriane repose sur le confortement de ses équilibres internes, pour une communauté de communes qui **articule préservation et développement**. Dans cette optique, l'Axe 2 du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se concentre sur quatre objectifs stratégiques :

2.1. Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources : Face aux défis posés par le changement climatique et l'exploitation intensive, la gestion durable des ressources en eau, en énergie, en agriculture, en foncier est une priorité absolue. Nous nous engageons à mettre en place des mesures de préservation et de gestion raisonnée afin d'assurer l'accès à un cadre de vie de qualité pour les générations futures.

2.2. Conforter la réalité économique des petites villes et de la ruralité : La diversification de notre économie est essentielle pour assurer notre résilience face aux aléas économiques et favoriser notre développement durable. Nous encourageons la création et le maintien d'entreprises dans des secteurs variés, favorisant ainsi la création d'emplois et la dynamisation de notre économie locale.

2.3. Proposer un espace de vie attrayant et durable : Nous nous engageons à aménager des espaces publics de qualité, intégrant végétation, eau, possibilités d'appropriation. En favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale, en participant au confort climatique, et en offrant un accès pour tous à des espaces extérieurs, ils participent à améliorer le

cadre de vie et l'image du centre-bourg.

2.4. Protéger l'agriculture et accompagner son évolution : L'agriculture est le pilier de notre économie locale et le gardien de nos paysages. Nous nous engageons à soutenir une agriculture dynamique, diversifiée et respectueuse de l'environnement, garantissant ainsi la pérennité de notre activité agricole et la vitalité de notre territoire rural.

OBJECTIF 2.1/ ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE TOUTES LES RESSOURCES

Les actions

» Intégrer les enjeux de sobriété foncière dans la réflexion d'accueil de nouveaux habitants en mobilisant prioritairement les potentiels d'urbanisation existants au sein des groupements bâtis (mobilisation des dents-creuses existantes, des logements vacants et des friches) avant de flécher le développement sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et ainsi contribuer à l'objectif national d'une gestion raisonnée du foncier, au moins 50 % de la production est attendue en densification, et en visant une réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 50% par rapport à la période de référence 2011-2021 (108.06 ha), pour tendre vers le ZAN à horizon 2050.

» Mobiliser au maximum une trentaine d'hectares d'espaces agricoles naturels et forestiers pour accompagner le développement de la CCQB,

» Encourager l'utilisation de matériaux locaux dans les sites stratégiques (centre-bourg et secteurs patrimoniaux) pour maintenir la qualité du cadre bâti existant et valoriser les savoir-faire locaux,

» Permettre le fonctionnement et la diversification des activités agricoles en protégeant les espaces

agricoles à forte valeur agronomique,

» Œuvrer au maintien voire au développement de la multi-fonctionnalité de la forêt (fonctions environnementale, économique, sociale) en permettant sa valorisation dans les pièces règlementaires du PLUi,

» Préserver la ressource en eau en mobilisant l'ensemble des outils du PLUi (sécurisation de l'accès à l'eau potable, qualité des eaux, performance de l'assainissement, etc.)

» Accompagner le déploiement des énergies renouvelables à condition que les projets soient compatibles avec la fonctionnalité des espaces agricoles et avec les enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

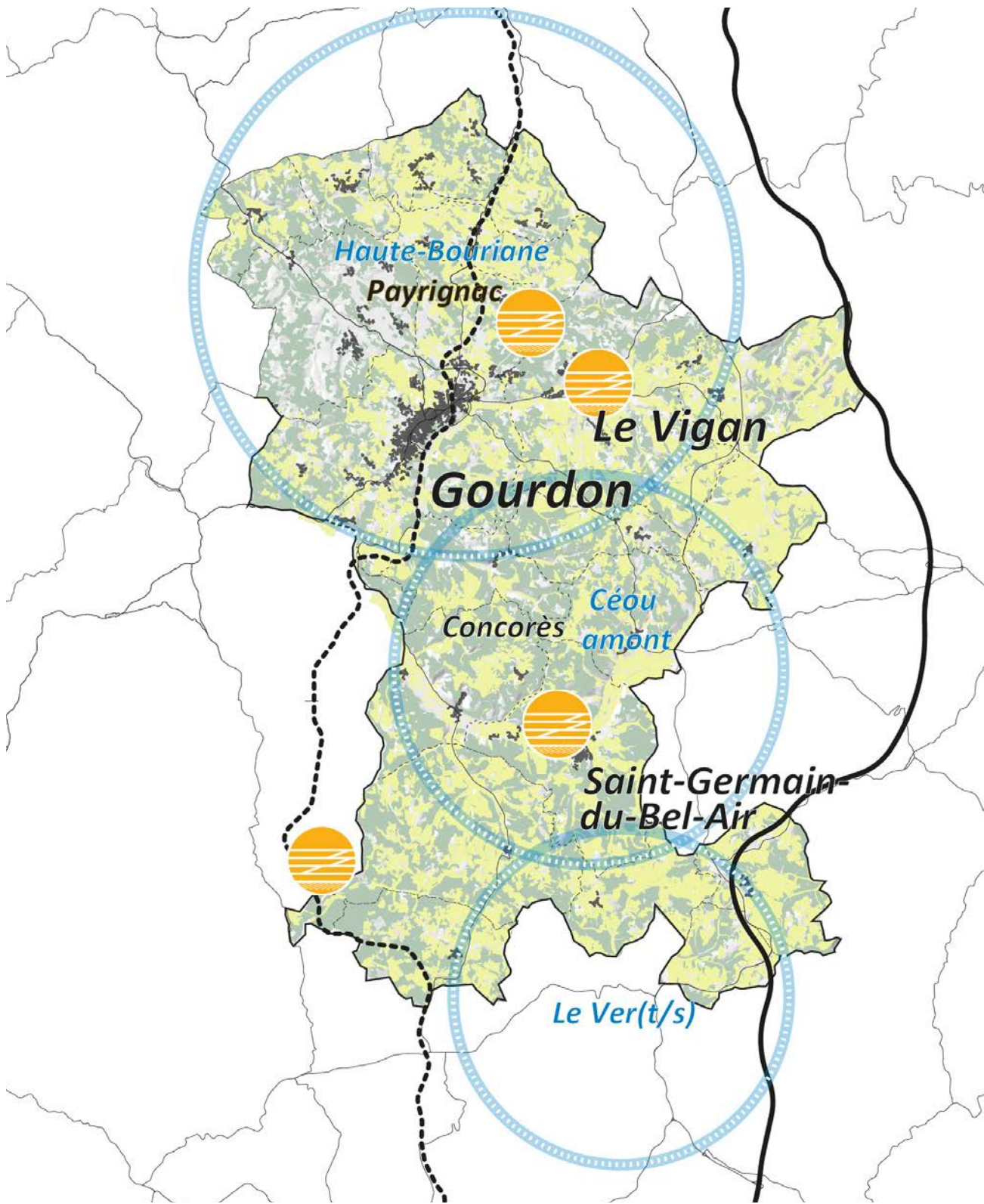
» Poursuivre la valorisation des sols à travers l'exploitation de carrières de manière durable et rationnelle.



Grès doré et ocre à Gourdon



Liant ocre au Vigan



Mobiliser prioritairement les potentiels d'urbanisation au sein des groupements bâtis existants



Protéger les espaces agricoles à forte valeur agronomique



Maintenir et développer la multifonctionnalité de la forêt



Accompagner le déploiement des énergies renouvelables



Projet ENR en réflexion



Préserver la ressource en eau



Encourager l'utilisation de matériaux locaux

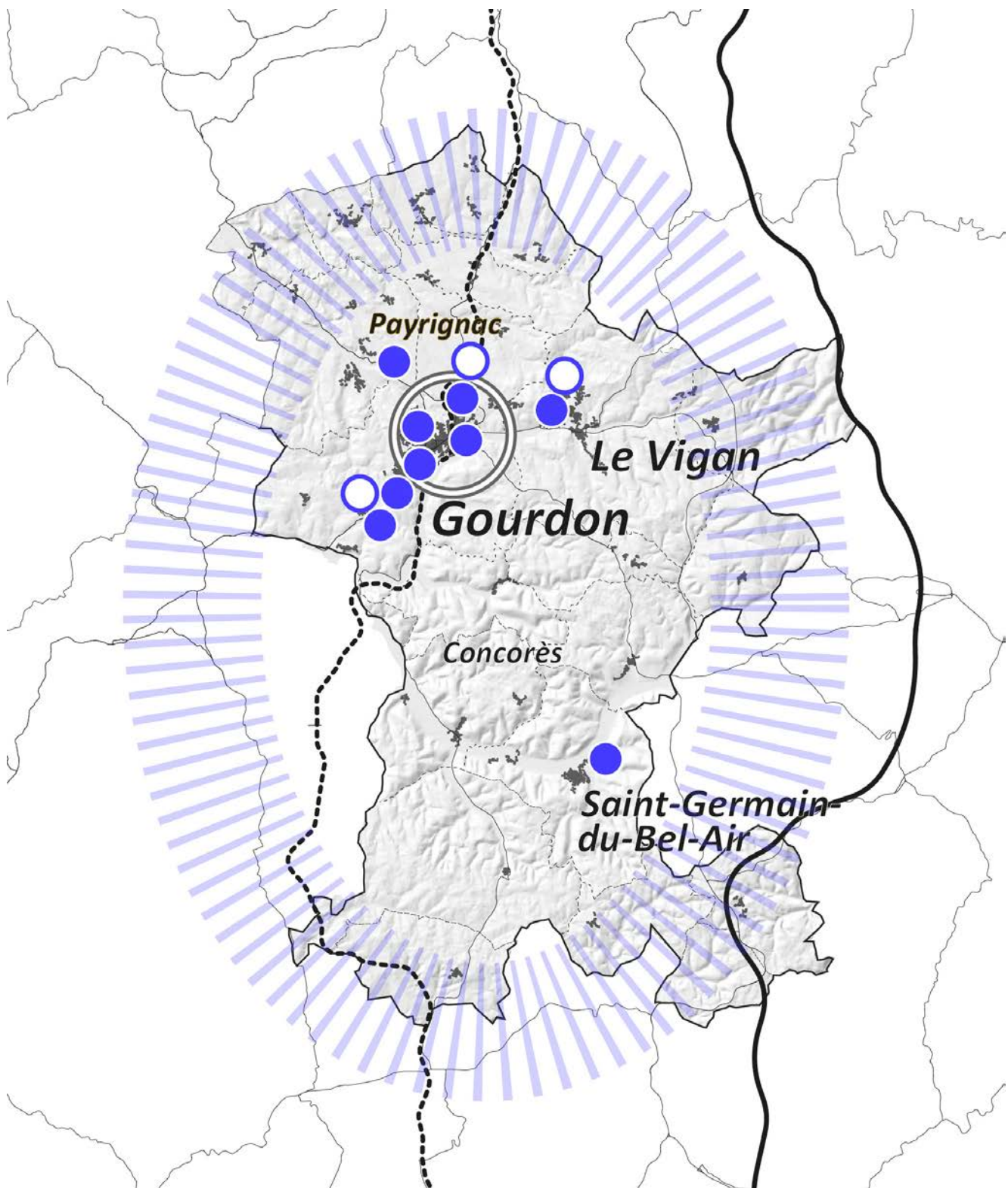
OBJECTIF 2.2/ CONFORTER LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE DES PETITES VILLES ET DE LA RURALITÉ




Les actions



- » Proposer une offre en bâti et en foncier économique qui réponde aux besoins de développement du territoire afin de poursuivre le développement économique du territoire,
- » Optimiser les zones d'activités économiques en permettant la densification et la réhabilitation de ces espaces,
- » Encourager un aménagement plus harmonieux et qualitatif des zones d'activités en soignant l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments d'activité économiques,
- » Mobiliser les friches et les bâtis vacants pour l'accueil de nouvelles activités économiques,
- » Accompagner la mixité des fonctions dans le tissu urbain en permettant l'installation d'activités non nuisantes, compatibles avec le caractère résidentiel des lieux comme de l'artisanat ou des professions libérales, permettant ainsi de renforcer l'offre économique du territoire,
- » Accompagner la pérennité et la transition de la «filière gras »,
- » Mettre en avant les savoir-faire de l'artisanat local, notamment en lien avec la reconquête du bâti ancien,
- » Répondre aux nouveaux modes de travailler en offrant une desserte numérique de qualité aux entreprises.



Pôle numérique à Gourdon



-  Optimiser et maîtriser l'aménagement des zones d'activité existantes
-  Extensions de nouvelles zones d'activité
-  Mettre en avant les savoirs-faire de l'artisanat local

-  Encourager le développement de l'économie présenteielle
-  Accompagner la mixité des fonctions dans le tissu urbain

OBJECTIF 2.3/ PROPOSER UN ESPACE DE VIE ATTRAYANT ET DURABLE

Les actions

» Concevoir des espaces urbains attractifs et pensés pour faire face aux enjeux du réchauffement climatique, en portant une réflexion sur la protection des îlots de fraîcheur,

» Créer des centres-bourgs vivants et accueillants avec des aménagements urbains qualitatifs qui invitent à leur appropriation par les habitants ainsi qu'à la détente,

» Limiter l'imperméabilisation des espaces publics pour répondre aux enjeux du changement climatique,

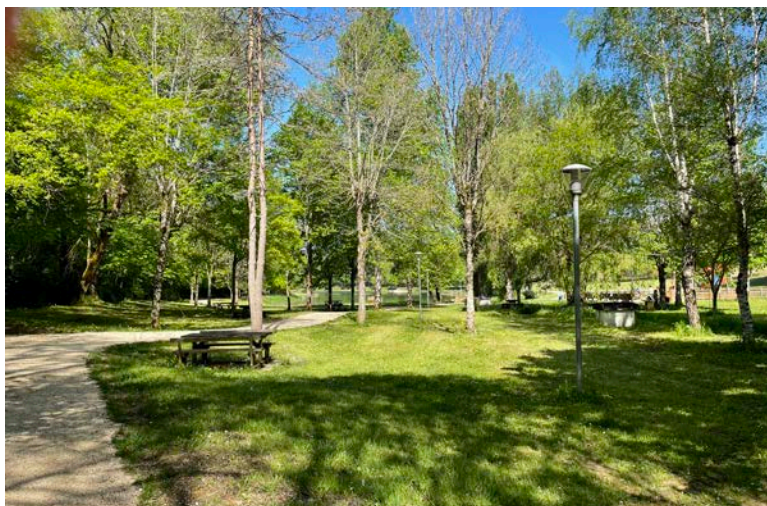
» Renforcer la place de la nature dans les villes et les villages vectrice de bien-être et de santé en redonnant une place à l'arbre au sein des espaces urbanisés,

» Proposer un urbanisme résilient face aux risques et nuisances en intégrant la connaissance des enjeux en amont de la réflexion sur les pièces réglementaires,

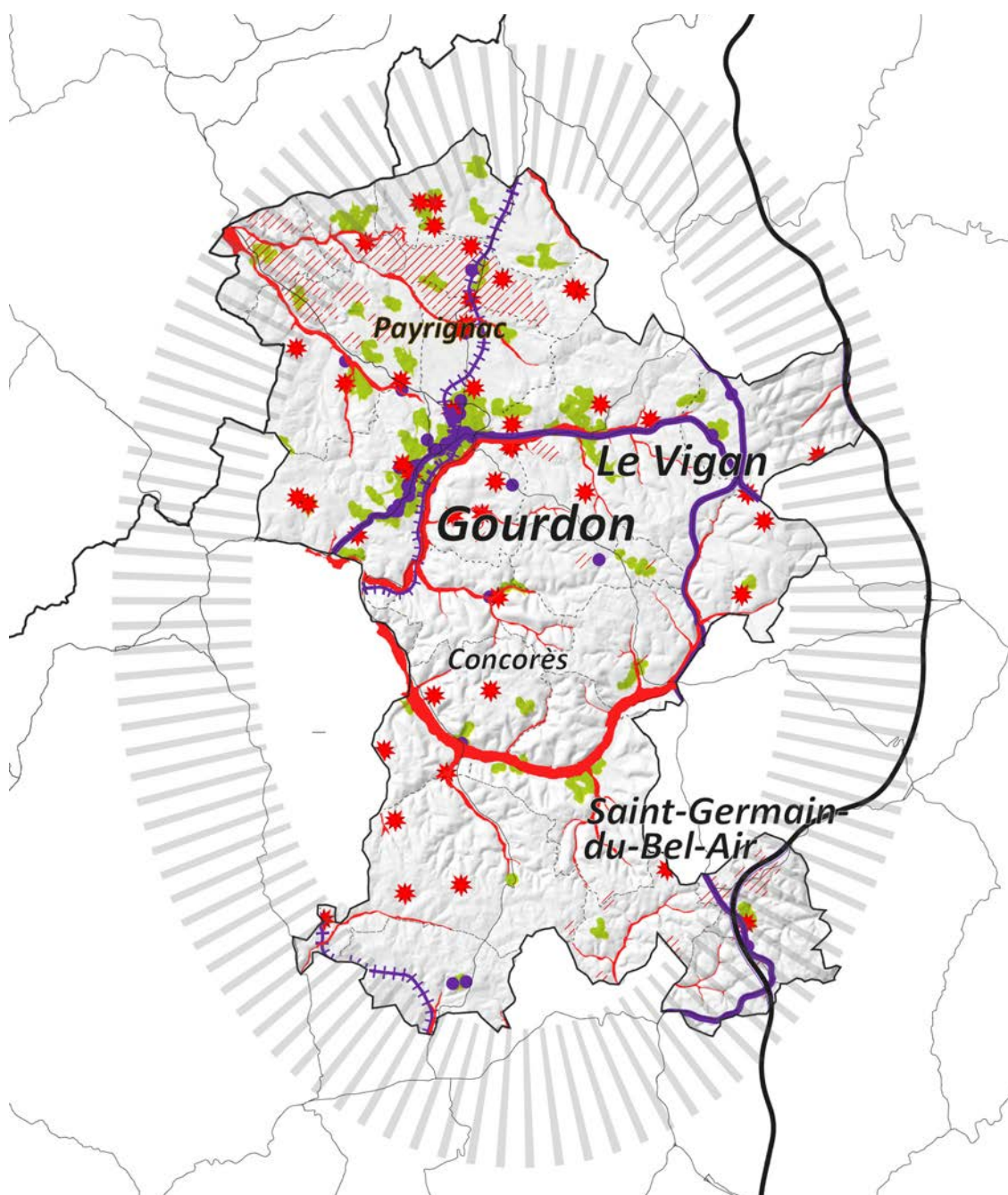
» Accompagner le déploiement de la fibre et de la couverture mobile du territoire pour assurer une connexion numérique pour tous.






Espace public à Saint-Germain-du-Bel-Air






Parc public de Gourdon



Intégrer les risques :

-  Installation classée pour la protection de l'environnement
-  Risque de retrait gonflement des argiles
-  Risques d'inondations

Intégrer les nuisances :

-  passage des routes départementales
-  passage de la voie ferrée
-  sites industriels encore en activité

 Déploiement de la fibre et de la couverture mobile

 Renforcer la place de la Nature dans les villes et villages

OBJECTIF 2.4/ PROTÉGER L'AGRICULTURE ET ACCOMPAGNER SON ÉVOLUTION

Les actions

» Protéger l'activité agricole dans toutes ses composantes (économique, nourricière, paysagère, ...) et toutes ses formes en limitant l'impact du développement urbain sur ces milieux et en préservant les terres au potentiel agronomique fort de toute artificialisation,

» Définir des zones agricoles correspondant aux milieux exploités pour faciliter le développement des exploitations agricoles du territoire,

» Soutenir le développement des circuits-courts, des ventes directes, des marchés de producteurs locaux, ... pour renforcer le poids de l'agriculture dans l'économie locale,

» Valoriser le patrimoine agricole en permettant son réinvestissement tout en encadrant les destinations possibles des bâtiments,

» Accompagner la diversification de l'activité agricole en permettant des activités secondaires à l'agriculture (tourisme, transformation et commerce, ...),

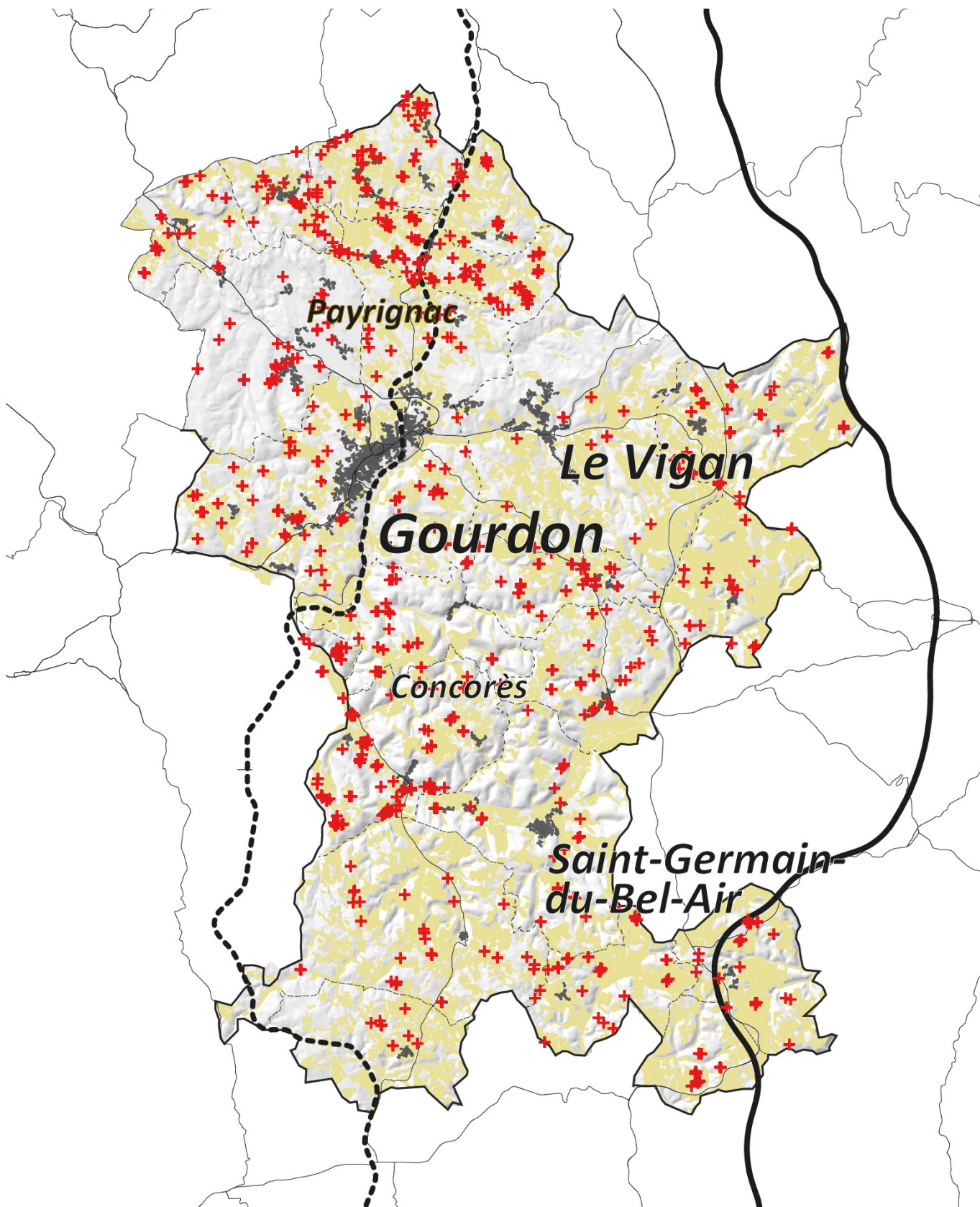
» Permettre le développement de l'agritourisme pour les projets respectant le cadre législatif ainsi que les enjeux paysagers et environnementaux du territoire.



Corps de ferme



Cultures



Limitier le développement urbain sur les milieux agricoles



Permettre le développement de l'agrivoltaïsme et la diversification de l'activité agricole dans le respect des enjeux paysagers et des enjeux environnementaux



Préserver les terres agricoles



Anciens bâtiments agricoles à valoriser en tant que patrimoine



- AXE 3 -
**RÉVÉLER LES RICHESSES DE
QUERCY BOURIANE**

3.1. Mettre en lumière des patrimoines urbains et paysagers d'exception

3.2. Garantir la protection de la richesse écologique du territoire

3.3. Conforter le positionnement ludique-touristique de Quercy Bouriane

3.4. Définir un projet de territoire adapté aux enjeux du changement climatique

LES OBJECTIFS

L'avenir de Quercy Bouriane repose sur la révélation de ses richesses, pour un **territoire qui s'affirme et rayonne**. Dans cette optique, l'Axe 3 du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se concentre sur quatre objectifs stratégiques :

3.1. Mettre en lumière des patrimoines urbains et paysagers d'exception : Notre territoire regorge de trésors patrimoniaux, qu'ils soient naturels, architecturaux, culturels ou historiques. Nous nous engageons à promouvoir et à valoriser cette diversité patrimoniale, source de richesse et de fierté pour notre communauté.

3.2. Garantir la protection de la richesse écologique du territoire : Pour garantir la biodiversité et la pérennité des écosystèmes locaux, il est primordial d'identifier et de protéger les corridors écologiques qui permettent le déplacement des espèces et le maintien de leurs habitats. En préservant ces connexions, nous œuvrons à la conservation de la richesse naturelle de notre territoire.

3.3. Conforter le positionnement ludico-touristique de Quercy Bouriane : Notre territoire possède un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse, propice au développement du tourisme et des loisirs. Nous nous engageons à mettre en valeur ces atouts, en proposant des activités touristiques et de loisirs variées, respectueuses

de l'environnement et bénéfiques pour l'économie locale.

3.4. Définir un projet de territoire adapté aux enjeux du changement climatique : Face aux défis posés par le changement climatique, il est crucial d'anticiper et de s'adapter aux impacts attendus sur notre territoire. Nous nous engageons à mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation, visant à renforcer notre résilience face aux événements climatiques extrêmes et à préserver notre environnement naturel.

OBJECTIF 3.1/ METTRE EN LUMIÈRE DES PATRIMOINES URBAINS ET PAYSAGERS D'EXCEPTION

Les actions

» Valoriser les nombreux points de vue du territoire en mobilisant les différents outils réglementaires : encadrement de l'intégration paysagère des constructions visibles depuis les hauteurs, protection des lignes de crêtes pour ne pas fermer les paysages, ...

» Limiter l'embroussaillage des paysages en permettant des exploitations permettant leur entretien,

» Préserver la diversité des éléments identitaires de Quercy Bouriane y compris dans les milieux agricoles, tant naturels (haies, arbres et alignements remarquables, ...) que bâtis (domaines, fermes, moulins, petit patrimoine : murs, murets, fours, lavoirs, fontaines, ...) ou paysagers (cône de vue, petit belvédère...) pour éviter l'uniformisation,

» Lutter contre la banalisation paysagère et respecter l'identité et la silhouette de chaque centre, bourg et village par l'accompagnement de formes urbaines adaptées aux tissus urbains,

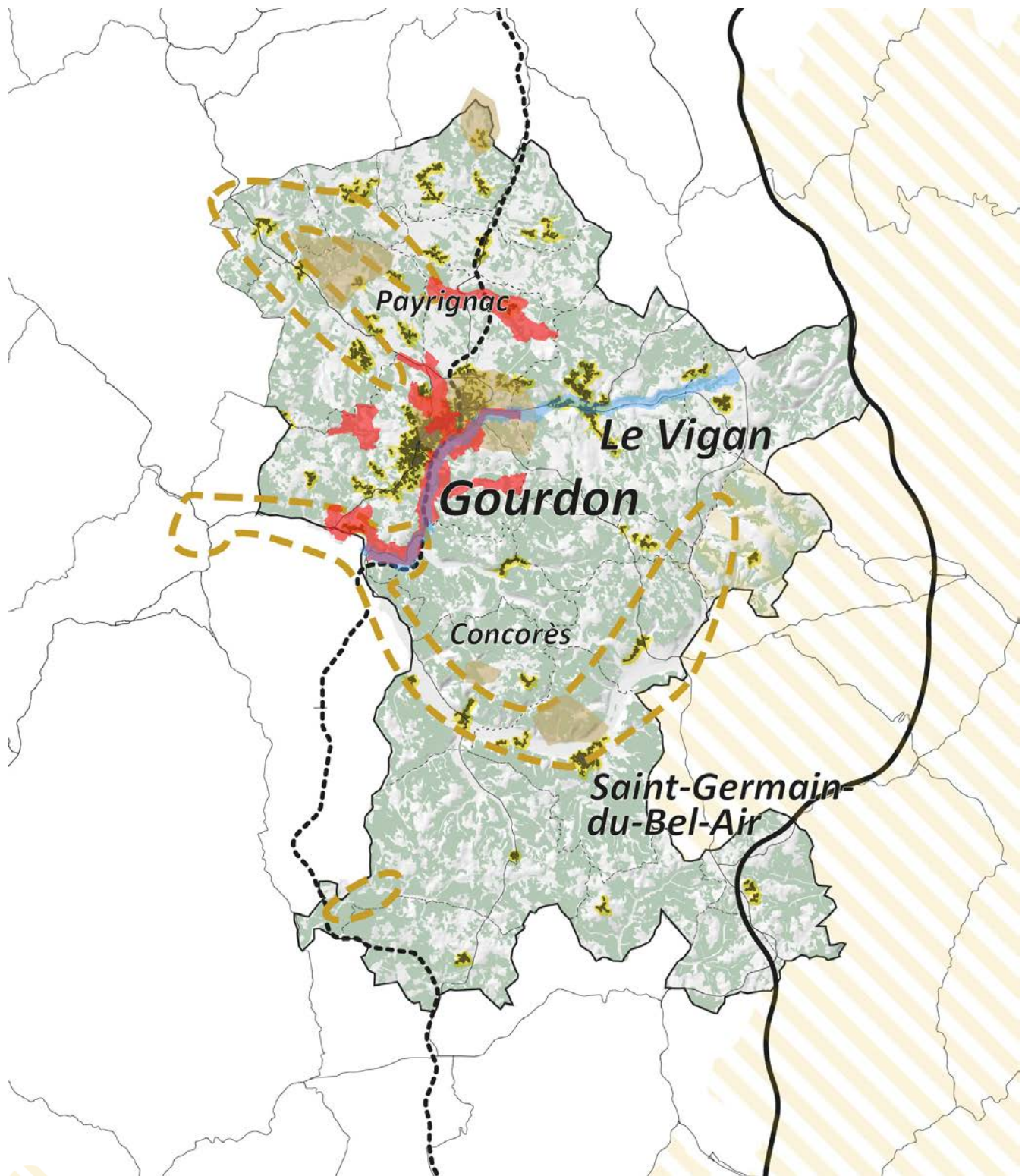
» Créer des espaces de transition avec les zones agricoles et naturelles au sein des zones urbanisées pour limiter l'impact du développement de l'urbanisation sur l'activité agricole,



Bâti ancien et lavoire comme patrimoine urbain, Saint-Chamarand



Motif du couvert/découvert à Montamel : alternance de prairies et cultures ouvertes et de boisements fermés



-  Paysages du PNR
-  Ensembles paysagers
-  Sites paysagers
-  Sites Patrimoniaux Remarquables de Gourdon
-  Vallée du Bléou
-  Limiter l'embroussaillage en maintenant des exploitations agricoles actives
-  Créer des lisières urbaines de qualité
-  Préserver la silhouette et l'identité des bourgs
-  Valoriser les points de vue

OBJECTIF 3.2/ GARANTIR LA PROTECTION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Les actions

» Préserver les réservoirs écologiques du territoire (milieux boisés, landes et pelouses, prairies, cours d'eau) en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue du SCoT,

» Intégrer la notion de connexions écologiques en amont de tout projet, sur les secteurs en densification comme en extension,

» Limiter les pressions sur les milieux aquatiques et humides par le biais de plusieurs actions :

- Protéger et restaurer la ripisylve des cours d'eau,
- Préserver les zones humides,
- Limiter l'urbanisation en bordure proche et sur les milieux aquatiques,
- Utiliser les zones inondables comme des espaces de transition entre les milieux naturels et urbanisés,
- Réfléchir à la rétention des eaux pluviales à la parcelle, à la dissipation et à l'infiltration,

» Encourager la plantation des sols nus pour limiter le ravinement, le ruissellement et capter un maximum de nitrates,

» Protéger le réseau de haies historiques constituant la véritable trame verte du paysage,

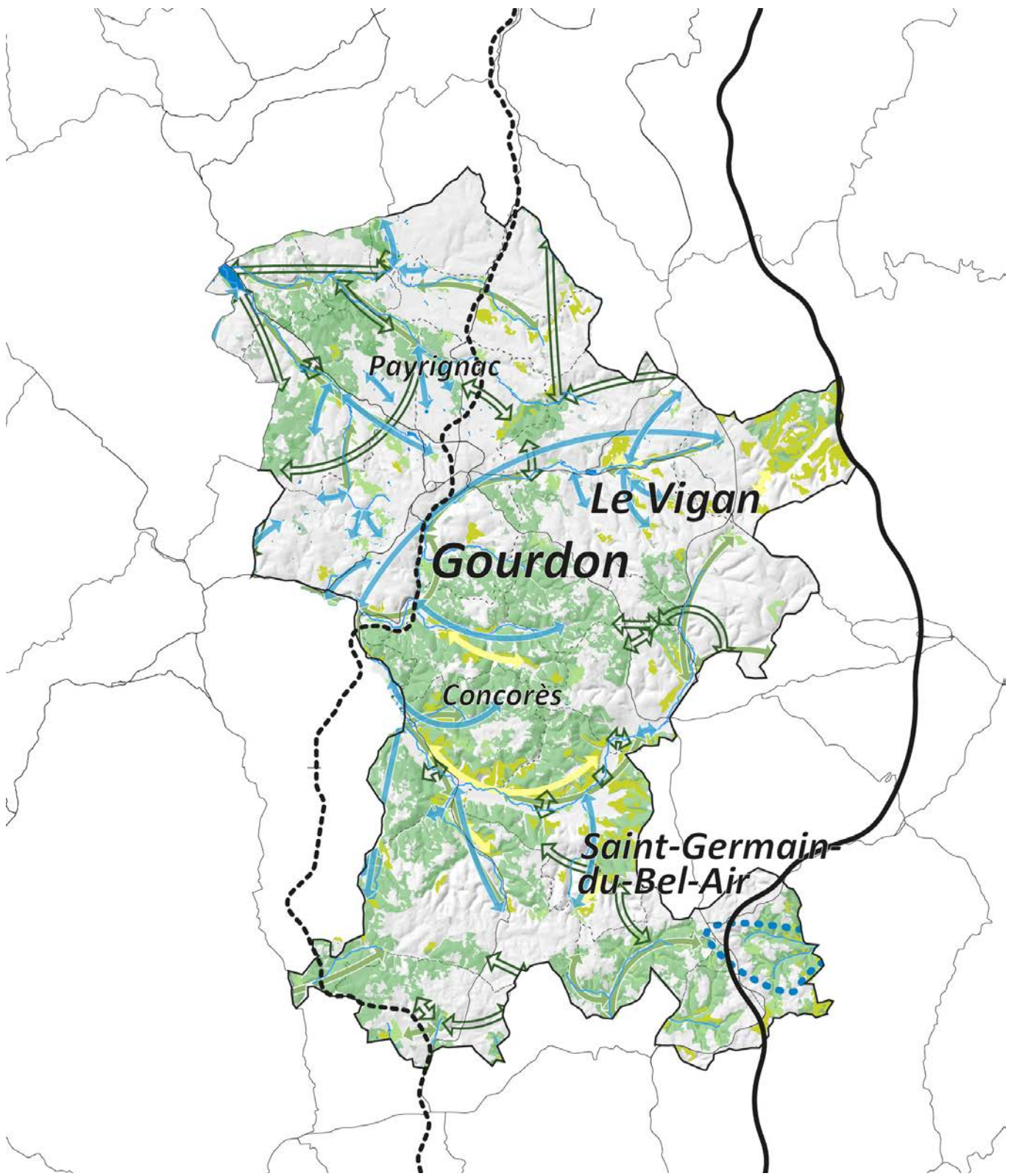
» Orienter les plantations avec une liste d'essences locales plus adaptées au climat du territoire.



Forêt à Uzech



Terrain humide à Saint-Projet



- sous trame boisée
- réservoir de biodiversité
- ↕ continuité écologique

- sous trame landes
- réservoir de biodiversité
- ↕ continuité écologique

- sous trame prairies
- réservoir de biodiversité
- ↕ continuité écologique

- sous trame aquatique
- ~ réservoir de biodiversité
- ↕ continuité écologique

OBJECTIF 3.3/ CONFORTER LE POSITIONNEMENT LUDIQUO-TOURISTIQUE DE QUERCY BOURIANE

Les actions

- » Valoriser les points d'attrait structurants du territoire en les protégeant dans le cadre du PLUi,
- » Poursuivre la mise en valeur de la butte de Gourdon,
- » Promouvoir l'itinérance sur le territoire et la mise en réseau des lieux d'intérêts (circuits de découverte, animations territoriales, réseaux de belvédères), par l'aménagement de liaisons douces et des circuits de randonnées balisés favorisant la découverte du territoire,
- » S'appuyer sur la présence de sentiers pédestres cyclables permettant de relier le territoire aux grands pôles touristiques régionaux (GR34 vers Sarlat, GR 652 vers Rocamadour, véloroute Gourdon-Sarlat, etc.),
- » Diffuser la dynamique touristique à l'ensemble du territoire,
- » Valoriser et mettre en lien les nombreux sites ludiquo-touristiques du territoire (moulins, musées, sites archéologiques et grottes, plans d'eau, etc.) pour renforcer l'attrait touristique du territoire,

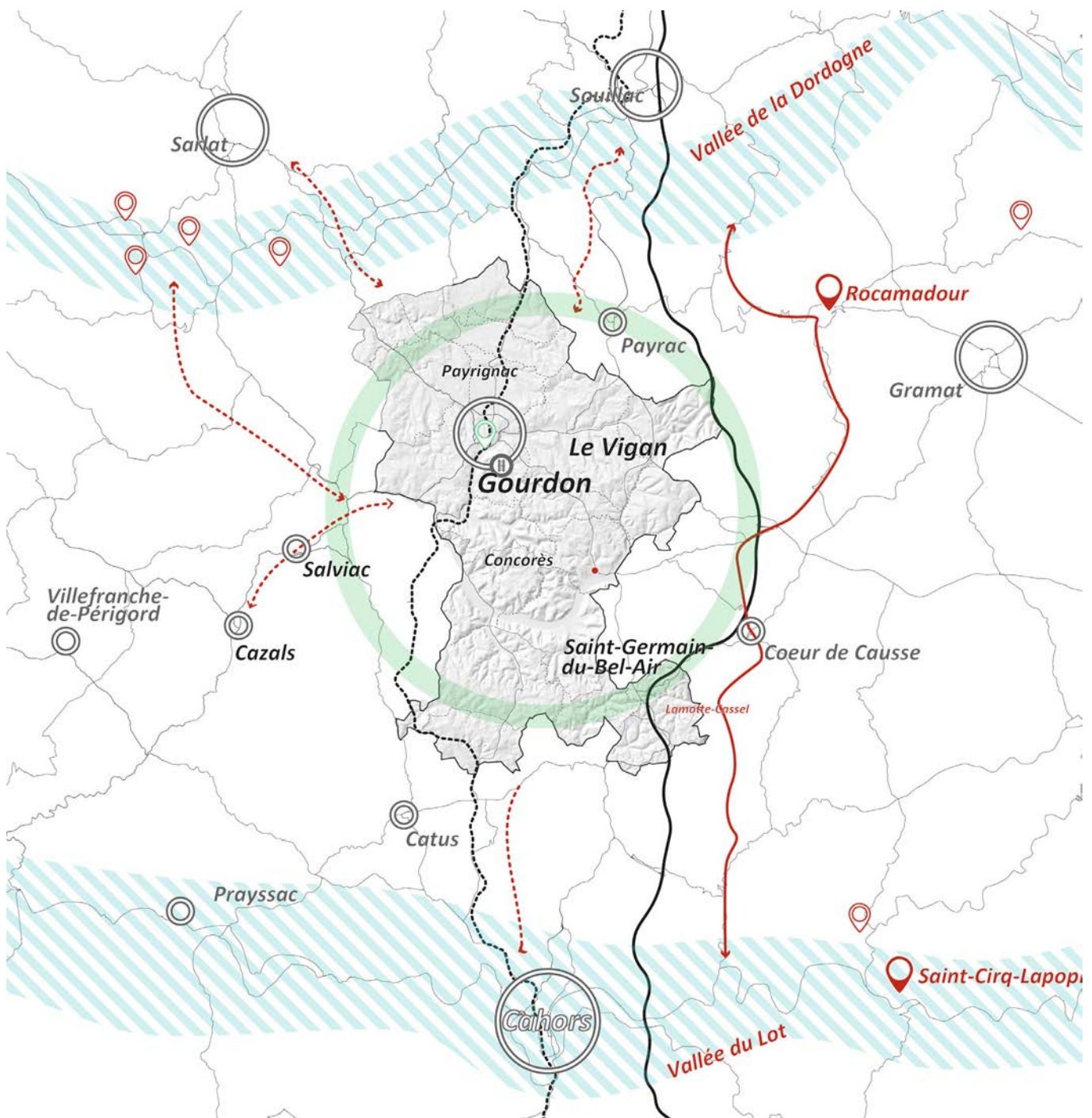
» Conforter, accroître et diversifier les possibilités d'accueil des touristes par la création de structures complémentaires avec celles présentes : hébergements insolites, agro-tourisme, hôtel ...










L'oulerie, atelier de poterie et lieu d'exposition, à Uzech-les-Oules



Panneaux d'indication de sentier touristique



-  Mise en valeur de la butte de Gourdon
-  Développer les circulations douces
-  Mettre en lien les sites touristiques voisins
-  S'appuyer sur la présence de sentiers pédestres cyclables

-  Diffuser une dynamique touristique
-  Conforter accroître et diversifier les possibilités d'accueil des touristes
-  Promouvoir l'accès en train

OBJECTIF 3.4/ DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE ADAPTÉ AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions

- » Identifier des espaces ou éléments de biodiversité dans chaque commune (parc, arbre spécifique, verger, jardin, ...) comme bien commun,
- » Affirmer la place de l'eau au sein des espaces urbanisés ou révéler sa présence,
- » Être exigeant sur la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux pluviales pour tous les projets de constructions et d'aménagements,
- » Tenir compte de la question de la mobilité pour l'accueil de nouveaux habitants en encourageant l'utilisation de modes de déplacement respectueux de l'environnement,
- » Intégrer les enjeux de sobriété foncière avec une dynamique de production de logements maîtrisée, raisonnée et planifiée par une plus grande optimisation du foncier en définissant des objectifs de densité pour chaque commune ainsi qu'un phasage des espaces de développement.



Cheminements et bandes enherbées en pied de façade, Ussel



Cours d'eau et étang

CARTE DE SYNTHÈSE





OBJECTIFS DU PADD

AXE 1/ Conforter les équilibres internes



1.1. Conforter l'organisation interne du territoire et la complémentarité des communes



1.2. Renouer durablement avec l'attractivité démographique

1.3. Définir une stratégie résidentielle permettant de répondre à l'ensemble des besoins



1.4. Favoriser toutes les formes de mobilité



1.5. Dynamiser l'offre commerciale du territoire

AXE 2/ Valoriser les ressources du développement local



2.1. Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources



2.2. Conforter la réalité économique des petites villes et de la ruralité



2.3. Proposer un espace de vie attrayant et durable



2.4. Protéger l'agriculture et accompagner son évolution

AXE 3/ Révéler les richesses de Quercy Bouriane



3.1. Mettre en lumière des patrimoines urbains et paysagers d'exception



3.2. Garantir la protection de la richesse écologique du territoire



3.3. Conforter le positionnement ludique-touristique de Quercy Bouriane



3.4. Définir un projet de territoire adapté aux enjeux du changement climatique